



PREMIER MINISTRE  
ACTION DE L'ETAT EN MER



Fort-de-France, le - 6 JUIN 2014  
N° 56 CZM/AEM/NP

COMMANDEMENT DE LA  
ZONE MARITIME ANTILLES

Action de l'Etat en Mer

Dossier suivi par : SM Drogue  
Tél : 05 96 39 50 59

Le contre-amiral Georges Bosselut  
Commandant de la zone maritime Antilles

à

*Destinataires « in fine »*

OBJET : Avis aux navigateurs n° 005/14.

SAINT MARTIN – ANSE MARIGOT

Une embarcation sans mat, au trois-quarts immergée présente un danger pour la navigation.  
Position : Baie Nettle, Anse Marigot.

Il est demandé à tous les navigateurs de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort de France 1117/10.

Pour le commandant de la zone maritime et par délégation,  
Le capitaine de corvette Nicolas Tamic  
Chargé du renseignement, des trafics et de la coordination AEM.

DESTINATAIRES :

- SHOM
- DM FDF
- DM PTP
- CROSSAG
- DOUANES FDF
- PHARBAL FDF
- PHARBAL PAP
- PILOTAGE FDF
- PILOTAGE PTP
- COMSUP GUYANE MER
- CZM GUYANE
- PORT FDF
- PORT PTP
- COMGEND FDF
- COMGEND PTP
- VENTOSE
- GERMINAL
- DUMONT D'URVILLE
- VIOLETTE
- MAITO
- LA CAPRICIEUSE
- LA GRACIEUSE
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM)

COPIES :

- EMIA Cellule Mer
- DIVISION AEM
- Archives